

Proposition Garantie Locative & Capitalisation

korfine

LOCATAIRE

Nom : Fonseca Camacho Prénom : Martin
E-mail : m.fon09@gmail.com
Date de naissance : 09 / 05 / 1992 Lieu de naissance : Merida
Nationalité : BE Tel : +32483997439
Adresse : lamack 10
Code Postal : 4000 Ville : Liège

PARTENAIRE LOCATAIRE

Nom : Pazzaglia Prénom : Daria
Date de naissance : 05 / 05 / 1998 Lieu de naissance : Fano
Nationalité : IT

Clause d'accroissement (Cet article n'est valable que si le contrat a été souscrit par deux souscripteurs):
les souscripteurs conviennent mutuellement qu'en cas de décès de l'un d'eux, les droits sur le contrat
reviendront au souscripteur survivant, comme stipulé à l'article 2 des conditions de souscription.

DEMANDE

Par la présente, le(s) locataire(s) susmentionné(s) et soussigné(s) demande(nt) à l'assureur d'établir un
contrat intitulé 'Garantie Locative & Capitalisation' au nom du/des locataire(s) pour un montant de
1.150,00 EUR.

(*)Le(s) soussigné(s), locataire(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des Conditions Générales(*), des
Informations Précontractuelles et de la Fiche d'information concernant la «Garantie Locative & Capitalisation»
et qu'il(s) a (ont) reçu ces documents par e-mail ou, en l'absence d'adresse e-mail, les a (ont) téléchargés
sous forme de fichier ou imprimés à partir de son (leurs) compte Korfine ou sur le site de Korfine.

☒ Ce contrat a été conclu à distance

BAILLEUR

Nom : Roeten Prénom : Frédéric
Adresse : Place de l'Alie 4 Boite 21
Code Postal 4020 Ville : Liège
E-mail :



024/2080/07787

Trevi Partner Benoit Rasquin Immobilière -

Lors de la réception de cette proposition et du paiement complet, Korfine enverra les Conditions Particulières au locataire et une confirmation de la garantie locative au bailleur

(*) L'assureur traite des données personnelles dans le cadre de cette proposition. Vous pouvez vous référer aux Conditions Générales du produit ainsi qu'à la Politique de confidentialité publiée par l'assureur sur son site internet.

Korfine sa • Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Courtrai • T +32 (0)56 21 61 82 • www.korfine.be • info@korfine.be • RPM Gand, division Courtrai • BCE 0835.489.506 • IBAN BE73 7380 3734 8860 • BIC KREDBEBB • Korfine sa est souscripteur mandaté
agréé par la FSMA • Secorex Vie, Association d'Assurance Mutuelle | Avenue de Tervuren 43, 1040 Bruxelles | RPM Bruxelles TVA BE 0422.900.402 Entreprise d'assurances agréée sous le code 0944

DONNEES RELATIVES A LA GARANTIE LOCATIVE

Date d'effet location : 01 / 04 / 2024... Type : Bail résidentiel.
Il est convenu ce qui suit entre le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s) et l'assureur :
art. 1 Le locataire et le bailleur ont conclu un contrat de bail en date du 14 / 03 / 2024... en ce qui
concerne le bien immobilier situé à Tour-en-Bèche 8 Boite 23 4020 Liège.
Le contrat de bail stipule que, pour garantir la bonne exécution de ses engagements, le locataire bloquera
un montant 130,00... EUR comme garantie locative.

art. 2 La somme de la garantie est placée dans un contrat de la Branche 26, nommé 'Garantie Locative &
Capitalisation' au nom du/des locataire(s).

art. 3 Afin de garantir le respect de ses (leurs) obligations découlant du contrat de bail dont question à l'art.
1, le(s) souscripteur(s) déclare(nt), conformément aux dispositions légales relatives au gage (titre XVII du
Livres III du C. civ.), donner à titre de gage au bailleur, la créance sur l'assureur résultant du placement de
la somme visée à l'art. 1 ci-dessus dans un produit de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'.
Le bailleur accepte la mise en gage à concurrence de toutes les sommes qui lui sont ou seront dues par
le locataire en cas de défaillance de ce dernier ou d'engagement de sa responsabilité dans l'exécution du
contrat de bail susmentionné.

En l'absence d'accord amiable, l'assureur débloquent le montant de la caution conformément au dispositif
du jugement qui aura été communiqué à Korfine S.A. Toutefois, si une législation devait imposer la libération
de la caution, les parties se conformeront à cette législation.

En signant la présente proposition, le locataire et le bailleur notifie(nt) à la S.A. Korfine la mise en gage
conformément à la législation en vigueur. La S.A. Korfine est mandatée par l'assureur pour accepter la mise
en gage à la date de la signature de la proposition. A partir de ce moment, la mise en gage est opposable à
l'assureur et les dispositions du présent titre constitueront, à dater du placement de la somme de la garantie,
un avenant au contrat de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'.

La Fiche d'information, les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sont toujours
disponibles sur www.korfine.be.

☒ Ce contrat a été conclu à distance

Le(s) locataire(s) soussigné(s) déclare(nt) :

- ☒ Avoir sa résidence fiscale exclusivement en Belgique
- ☒ Souscrire le produit sans conseils d'un courtier d'assurance.
- ☒ Avoir connaissance des services et instruments financiers tel qu'un compte d'épargne, un bon de caisse
ou une assurance-épargne.
- ☒ Comprendre qu'un contrat de capitalisation de la Branche 26 prévoit la garantie du capital et un
rendement garanti.
- ☒ Qu'il(s) lui / leur a été accordé(s) la possibilité d'obtenir sur papier les situations annuelles du contrat
mais qu'il(s) a / ont préféré de les recevoir par e-mail.

Fait à Kortrijk... le 13 / 03 / 2024...

Le(s) locataire(s)

Le(s) bailleur(s)

HWB/V01.2024.F